



# APPEL À LA MOBILISATION

## APPEL À LA GRÈVE

**MANIFESTATION DEVANT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Jeudi 20 décembre de 9h à 12h**

### Pour le pouvoir d'achat

Les agents de la Fonction publique AUSSI ont droit à un salaire digne !

Depuis 2010, avec le blocage du point d'indice, c'est 7% de pouvoir d'achat en moins pour les fonctionnaires.

Le RIFSEEP, permettait au Département de Seine-et-Marne d'inverser ou d'infléchir la tendance. Mais dans le projet présenté aux élus ce 20 décembre :

**c'est 0€ pour les agents et peut-être moins en 2020 si votre CIA baisse**

### Pour une juste reconnaissance des revendications des Assistants familiaux

Nous dénonçons :

- Les nouveaux contrats qui visent à réduire la rémunération des ASSFAM
- La fausse augmentation de l'indemnité d'entretien qui inclut les frais de transport locaux des enfants
- La politique de Ressources Humaines menée par le SDAF qui fragilise et met en danger les Assistants familiaux

### Contre la désorganisation planifiée des services

Nous dénonçons :

- Les réorganisations permanentes et illisibles qui maltraitent les agents et dénaturent nos missions
- La valse incessante des vice-présidents et des directeurs plus préoccupés par leur carrière que par le service public
- Les projets de privatisation de certains services dont les coûts sont intentionnellement sous-évalués

**La CGT, sa FORCE c'est VOUS !**

**Pour obtenir, il faut revendiquer !  
Nos revendications et votre mobilisation ont déjà fait  
reculer les élus et l'Administration.**

**La preuve en 2 exemples :**

**La réorganisation de la DSIN (ex DSI et DIE)**

**PROJET INITIAL**

Baisse immédiate de très nombreuses cotations de postes

Rédaction des fiches de postes sans consultation des agents

**SITUATION ACTUELLE**

Suspension des baisses de cotations de postes

Reprise et réécriture des fiches de postes en collaboration avec les agents

**La pénalisation de la maladie voulue par le Département**

**PROJET INITIAL**

Retrait de 1/30<sup>e</sup> de l'ensemble du RI par jour d'arrêt maladie

Condition : à partir du 16<sup>e</sup> jour d'arrêt maladie au cours des 12 derniers mois

**PROJET ACTUEL**

Retrait de 1/30<sup>e</sup> de la part fixe du RI (IFSE ou autre) par jour d'arrêt maladie

Conditions : à partir du 21<sup>e</sup> jour d'arrêt maladie et seulement si plus de 2 arrêts distincts sont constatés au cours des 12 derniers mois

**Jeudi 20 décembre, obtenons plus**

**NON à la diminution de nos revenus**

Mesdames et messieurs les élus, reconnaissez financièrement notre travail et notre investissement par la revalorisation du régime indemnitaire et des indemnités d'entretien des Assistants familiaux.

**NON à la pénalisation des agents victimes de maladie**

Mesdames et messieurs les élus, retirez cette disposition non obligatoire, injuste et défavorable à l'ensemble du personnel.

**Marre de la langue de bois ?**

La CGT des Personnels du Département de Seine-et-Marne, ce sont aussi des infos qui vous concernent :

 [departement77.reference-syndicale.fr](http://departement77.reference-syndicale.fr)

 [CGT-des-Personnels-du-CG77](https://www.facebook.com/CGT-des-Personnels-du-CG77)

